

## Logements à 140.000 DH

# Les petits promoteurs dans le flou

● L'Union des petits promoteurs immobiliers monte au créneau autour d'un projet de construction de logements à 140.000 DH, à Sidi Moumen.

Six ans après son lancement, le programme «Logement à 140.000 DH» peine à décoller. Ce n'est pas faute de demande puisque, selon des sources à la wilaya du Grand Casablanca, ce type de logements à faible VIT connaît un engouement certain auprès des petits promoteurs immobiliers. D'ailleurs, l'intérêt de ces opérateurs est tel que «les appels à manifestation d'intérêt sont appelés à

augmenter au cours de l'année prochaine afin de permettre aux promoteurs de taille moyenne d'y participer», confie une source proche du dossier au groupe Al Omrane, qui a requis l'anonymat. Notons que c'est le groupe Al Omrane qui est chargé par le ministère de tutelle d'exécuter la politique publique en matière d'éradication de l'habitat insalubre et de céder le foncier y dédié aux opérateurs souhaitant se greffer à

ce programme. Néanmoins, l'expérience des professionnels réunis sous la coupole de l'Union nationale des petits promoteurs (UPPI) risque de déteindre sur ce produit. En effet, plusieurs de ces promoteurs grincement aujourd'hui des dents, car n'ayant pas de visibilité sur l'échéance d'aboutissement de leurs projets. Un retard dans la délivrance des autorisations nécessaires serait, selon nos sources, à l'origine de cet état de faits. Les membres de l'Union déclarent avancer dans le flou, en matière administrative. «Les petits promoteurs sont prêts à contribuer dans ce programme, mais on ne leur simplifie pas les choses. Nous sentons comme un refus de nous faciliter l'octroi des autorisations et dérogations», déplore le président de l'Union, Ahmed Bouhmid. Pour lui, les opérateurs ont prouvé leur capacité à produire ce programme selon les mêmes critères que pour la gamme supérieure, soit le programme à 250.000 DH. C'est que les deux types de projets présentent plusieurs similarités techniques, qui permettent aux opérateurs de faire le comparatif entre la «réalisabilité» des logements à 140.000 ou encore à 250.000 DH. «Il n'y a que le critère de la superficie qui distingue l'un de l'autre. D'ailleurs, en visitant une unité économique et une autre à faible VIT, et hormis la différence de superficie, la similitude est frappante», explique ce responsable du groupe Al Omrane. Rappelons que c'est la loi de Finances de l'année 2008 qui avait donné naissance

au logement de 140.000 DH, sous l'ère de Ahmed Taoufiq Hejira au département de l'Habitat. En 2010, la loi de finances a donné naissance au logement économique à 250.000 DH pour lequel les promoteurs ont bénéficié de nombreux avantages. Ces mêmes avantages «expliquent l'engouement des opérateurs pour l'économique», est-il précisé. A ce titre, les petits promoteurs se disent engagés. Preuve en est que «si cette offre n'était pas adaptée à notre capacité de production, nous n'aurions pas décroché les appels à manifestation lancés par le groupe Al Omrane pour la réalisation d'appartements à 140.000 DH», affirme Mohammed Dahbi, Vice président de l'UPPI. Cet engagement, les membres de l'UPPI ne cessent de le clamer depuis quelques temps afin de trouver une issue notamment à une affaire de 537 logements à faible VIT dans

**Les promoteurs sont liés par un partenariat à Al Omrane pour la réalisation du projet.**

l'arrondissement de Sidi Moumen à Casablanca. «Un bras de fer» serait en effet engagé autour d'un projet d'une superficie de 20.000 m<sup>2</sup> entre ces promoteurs et les autorités compétentes. «Nous sommes liés, par un partenariat au groupe Al Omrane, pour réaliser des R+4 à Sidi Moumen. Or, les autorités ont refusé d'autoriser la réalisation de ce projet», souligne Ahmed Bouhmid. On apprend auprès de l'UPPI que les promoteurs ont saisi le groupe Al Omrane pour plaider leur cause dans cette affaire et que des réunions se multiplient ces derniers jours entre les promoteurs concernés et les responsables du groupe immobilier semi-public pour trouver des solutions à ce problème. ●

PAR NAÏMA CHERÏI  
n.cherii@leseco.ma

